



République Française  
Département de la Mayenne  
Communauté de communes des Coëvrons  
CHATRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2026 022

Objet : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 MARS 2026

Le dix mars deux mil vingt-six, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 4 mars 2026, conformément aux articles L5211-1, L2121-10 et L2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du Trait d'Union à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : François LEROUX (ASSE-LE-BERENGER), Hugues GRIMAUULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Patrick COUSIN (BLANOUET-SAINT JEAN), Claude GARNIER (BREE), Régine PERRIER, déléguée suppléante remplaçant Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETUEUX), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Marie-Thérèse BRETON, Adélaïde DEJARDIN, Isabelle DUTERTRE, Alain FORTIN, Vincent FOURNIER, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Jean-Philippe MEIGNAN, Fabrice METAIRIE, Marie-Claire MOISY, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON, Maurice SUHARD, Blandine VERDIER (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOUIN), Fabrice SIROT (LIVET), Robert GESLOT (MEZANGERS), Guillaume AMIARD, Geneviève PENGLAOU, Benoît QUINTARD, Jean-Noël RAVE, Janick RIVALAN (MONTSURS), Bernard MOULLÉ (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), Michel GALVANE, Laurette BOUCLY (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe DUYSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Christian LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEUX), Jacqueline LEPAGE (SAULGES), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (VAIGES), Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETUEUX), Pascal FOUCAULT (EVRON), Daniel CLIMENT (NEAU).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Pierre LECOURT (EVRON), Roland BEUNAICHE (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures et Evelyne VÉGÉE, directrice générale adjointe des ressources.

Secrétaire de séance : Pascal RIBOT (LA CHAPELLE RAINSOUIN).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 50

Pouvoir : Pascal FOUCAULT donne pouvoir à Alain FORTIN

---

### Objet : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2026

Le conseil communautaire,

VU l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI), permettant au conseil communautaire d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),

VU l'article 1639A du code général des impôts (CGI),

VU la délibération n° 2021 088 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2021 instituant la taxe GEMAPI,

VU la délibération n° 2025 032 du conseil communautaire en date du 14 avril 2025 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le produit attendu pour cette taxe pour 2026,

CONSIDERANT que le produit de la taxe est arrêté avant le 15 avril de chaque année dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant,

CONSIDERANT que le produit est réparti entre les assujettis à la TH, la TFPB, la TFPNB et la CFE proportionnellement aux recettes que chacune d'elles ont procuré l'année précédente aux communes membres de l'EPCI,

CONSIDERANT le budget primitif 2026 de la Communauté de communes des Coëvrons,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 10 février 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :  
Monsieur Xavier SEIGNEURET ayant quitté la salle,

Votants : 50  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 50

👉 **FIXE** à 204 000 € le produit attendu de taxe GEMAPI pour 2026.

Le secrétaire de séance,



Pascal RIBOT



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Joël BALANDRAUD